Informations de base	
2003/2579(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le 12ème sommet UE-Russie du 6 novembre 2003 à Rome **Subject** 6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie **Zone géographique** Russie Fédération	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
20/11/2003	Décision du Parlement	T5-0519/2003	Résumé
20/11/2003	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2003/2579(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0479/2003	19/11/2003	
Proposition de résolution		B5-0483/2003	19/11/2003	
Proposition de résolution		B5-0485/2003	19/11/2003	
Proposition de résolution		B5-0486/2003	19/11/2003	
Proposition de résolution		B5-0487/2003	19/11/2003	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0519/2003 JO C 087 07.04.2004, p. 0410-0503 E	20/11/2003	Résumé

Résolution sur le 12ème sommet UE-Russie du 6 novembre 2003 à Rome

2003/2579(RSP) - 20/11/2003 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Bien qu'il se félicite de l'engagement visant à promouvoir le rapprochement et l'intégration globale des structures sociales et économiques de l'UE élargie et de la Russie, le Parlement européen exprime, dans une résolution commune, sa vive préoccupation quant aux violations des droits de l'homme en Tchétchénie et au retard de la procédure de ratification du protocole de Kyoto. Le Parlement a soutenu les déclarations du Président du Parlement qui a déploré que la déclaration conjointe du Sommet UE-Russie ne traite pas comme il se doit de la Tchétchénie et du Protocole de Kyoto. Il a critiqué les déclarations de M. BERLUSCONI à la fin du Sommet UE-Russie dans lesquelles il a exprimé son soutien à la position du gouvernement russe concernant la situation des droits de l'homme en Tchétchénie et à l'état de la démocratie dans la Fédération de Russie. Selon le Parlement, la gestion de la situation par le Premier ministre italien était "inadéquate". Il invite dès lors le Conseil et la Commission à conserver à la question tchétchène une place distincte et élevée à l'ordre du jour des réunions bilatérales afin de trouver une solution politique immédiate à un conflit que le Parlement ne considère pas comme relevant de la lutte contre le terrorisme. Enfin, le Parlement attend de la Russie qu'elle agisse plus efficacement dans le domaine de la protection de l'environnement.